



**LE BUREAU**

**DE LILITH**

---

**CHARTRE DE  
L'ASSOCIATION  
2021**

---

## **PREAMBULE**

Les adhérents de l'association Le Bureau de Lilith, signataires de la présente charte, qu'ils soient artistes, public ou structures professionnelles, ont manifesté le désir de porter ensemble des valeurs et une même volonté de faire rayonner les Musiques Actuelles Emergentes bien au-delà de leurs frontières naturelles, tout en participant à une meilleure structuration des projets artistiques qui leur sont présentés.

Cette charte constitue le document de référence pour les activités de l'Association et sert de support à l'adhésion de nouveaux adhérents.

La charte fixe ainsi les responsabilités réciproques dans les relations entre les adhérents et l'équipe permanente ainsi qu'entre les adhérents eux-mêmes. Il s'agit d'un outil interne et spécifique aux besoins et usages de l'Association qui permet ainsi de préciser les valeurs et objectifs défendus par Le Bureau de Lilith et ses adhérents, proposer une méthode et des process pour l'action de chacun, et préciser les engagements de tous.

En adhérant à l'Association, chaque adhérent reconnaît avoir pris connaissance de cette Charte et y adhérer sans réserve, s'engageant ainsi à la respecter dans ses rapports aux autres adhérents et à l'équipe permanente.

## **TEXTES DE REFERENCE**

Dans son engagement et son action quotidienne, l'Association se réfère aux textes suivants :

- La déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001) «La diversité culturelle, patrimoine commun de l'humanité» : **«la spécificité des biens et services culturels qui, parce qu'ils sont porteurs d'identité, de valeurs et de sens, ne doivent pas être considérés comme des marchandises ou des biens de consommation comme les autres.»**
- La déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992) «Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature» (principe 1), «Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément. (Principe 4)».

- L'Agenda 21 Local (ou Action 21), plan et programme d'action en faveur du développement soutenable pour le XXI<sup>e</sup> siècle. «La lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, la cohésion sociale, la solidarité entre les générations et les territoires, l'épanouissement de l'ensemble des êtres humains, le dynamisme de développement suivant des modes de production et de consommation responsables, la bonne gouvernance».
- La déclaration de Fribourg sur les droits culturels (2007) «Ces droits sont garantis sans discriminations fondées notamment sur la couleur, le sexe, l'âge, la langue, la religion, la conviction, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, l'origine ou la condition sociale, la naissance ou toute autre situation à partir de laquelle la personne compose son identité culturelle».
- L'agenda 21 de la Culture (2007) Un engagement des villes et gouvernements locaux en faveur du développement culturel : «**Le développement culturel repose sur la multiplicité des acteurs sociaux. La bonne gouvernance se fonde notamment sur la transparence de l'information et sur la participation citoyenne à l'élaboration des politiques culturelles, dans les processus de prises de décisions comme dans l'évaluation des programmes et des projets**».
- Le manifeste de l'UFISC. Pour une autre économie de l'art et de la culture (2007). «Revendiquer le mode spécifique de fonctionnement qui mélange les ressources de l'économie de réciprocité (échanges non monétaires, comme dans le volontariat et le bénévolat), de l'économie marchande (ventes de biens et de services) et de l'économie redistributive (subventions publiques ou civiles)».
- Le Manifeste H/F (2012) «L'inégale répartition entre femmes et hommes des responsabilités, des financements et des outils de travail trahit un déficit démocratique majeur, ainsi qu'une forme d'immobilisme au sein de l'institution culturelle susceptible de couper celle-ci des mouvements de notre société. Il est temps de redistribuer les cartes. Nous réclamons l'égalité réelle entre femmes et hommes : aux postes de responsabilité, dans l'attribution des subventions, dans les programmations, dans les instances de décisions et de nominations».

Ces textes sont l'ADN de l'Association Le Bureau de Lilith et se doivent donc de servir de fil conducteur à toutes les actions menées, en interne ou en externe, par les membres ou les permanent(e)s de celle-ci.

## **VALEURS DE L'ASSOCIATION**

La mission principale de l'Association Le Bureau de Lilith est d'accompagner les projets artistiques, principalement de Musiques Actuelles, qu'ils soient individuels ou collectifs, dans leur structuration, leur évolution ainsi que dans leurs relations aux médias, aux institutions, aux professionnels et aux publics.

L'Association Le Bureau de Lilith remplit cette mission d'intérêt général :

- de façon transparente à l'égard de ses adhérents, de ses bénéficiaires, de ses financeurs, de ses salariés permanents et de ses bénévoles
- dans le respect des règles démocratiques de la loi de 1901
- en l'accompagnant de démarches d'évaluation de son utilité sociale.

Elle le fait, aussi, en respectant scrupuleusement les valeurs qui constituent le socle de son action :

- **La valorisation de toutes les pratiques musicales**

Les pratiques amateurs procurent un épanouissement individuel et social. Les pratiques professionnelles sont gages d'exigence artistique et technique. Aussi ces deux pans des pratiques culturelles bénéficient d'une égale considération au sein de l'association. A ce titre, nous voulons valoriser à travers nos projets, la richesse de toutes les actions culturelles militantes et éducatives s'inscrivant dans la durée.

- **L'accès à la culture pour tous, à tous les publics**

L'Association oeuvre dans ses projets pour que tous les publics puissent accéder aux pratiques et à l'échange artistique indépendamment de leurs origines sociales, ethniques ou toutes formes de handicap.

- **La solidarité et la considération mutuelle**

L'Association a pour vocation d'être un lieu de partage entre ses membres, qu'ils souhaitent développer des projets collectifs, échanger sur des problématiques liées à leurs champs d'action ou agir avec solidarité, notamment en situation de crise. Par delà les différences de moyens des adhérents, tous oeuvrent pour le développement des Musiques Actuelles.

- **L'économie solidaire**

L'Association ainsi que l'ensemble de ses adhérents se reconnaissent dans la notion d'économie sociale et solidaire. Ce terme regroupe un ensemble de structures qui reposent sur des valeurs et des principes communs : utilité sociale, coopération, ancrage local adapté aux nécessités de chaque territoire et de ses habitants. Leurs activités ne visent pas l'enrichissement personnel mais le partage et la solidarité pour une économie respectueuse de l'homme et de son environnement.

- **L'équité territoriale**

L'Association accompagne ses adhérents qu'ils soient implantés en territoire urbain, métropolitain ou ultra-rural, dès lors qu'elle reconnaît leur rôle dans l'offre culturelle et la diffusion musicale sur tous les territoires. L'Association revendique de plus pour ses adhérents et ses actions une égalité de traitement de la part de l'ensemble des partenaires. L'Association défend l'équité territoriale dans la co-construction de la politique d'aménagement culturel de la région et se donne les moyens humains ou techniques de promouvoir cette équité.

- **L'égalité hommes/femmes**

L'Association met en oeuvre, chaque fois qu'elle le peut ou que cela est nécessaire, des mesures destinées à favoriser l'égalité professionnelle, défendre des initiatives inclusives destinées à être représentatives de la société, encourager la mixité, défendre la diversité artistique. En adhérant à l'Association, ses membres s'engagent aussi à intégrer cette démarche.

## **MISSIONS DE L'ASSOCIATION**

La mission de l'Association Le Bureau de Lilith est d'accompagner les projets artistiques, principalement de Musiques Actuelles, qu'ils soient individuels ou collectifs, dans leur structuration, leur évolution ainsi que dans leurs relations aux médias, aux institutions et aux publics. Pour ce faire, elle intervient dans les domaines suivants :

- Accompagnement en structuration artistique
- Accompagnement en structuration administrative et sociale
- Accompagnement en recherche de financement, public ou privé, de projets

- Accompagnement à la promotion médias
- Organisation d'évènements visant à offrir une meilleure visibilité aux projets des adhérents
- Interface avec d'autres professionnels dans un même projet afin de favoriser la réussite de celui-ci.
- Mise en réseau des adhérents et veille sectorielle des Musiques Actuelles
- Inscription dans une démarche de réseau professionnel (fédération, syndicats,...) afin de porter la parole des adhérents

## **LA PLACE DES BENEVOLES**

Dans le cadre de son projet associatif, Le Bureau de Lilith s'appuie sur la présence et l'investissement, personnel et désintéressé, de bénévoles.

Ceux-ci ont pour missions principales :

- Etre force de proposition sur les thématiques portées par l'Association
- Etre une aide technique, logistique ou humaine, lors de l'organisation d'évènements ou de manifestations
- Participer à la vie collective de l'Association, notamment en échangeant ou participant à la gouvernance de celle-ci, en étant présent(e)s lors des manifestations organisées par l'Association ou auxquelles cette dernière participe.

Dans le cadre de la vie associative, **les bénévoles ont ainsi des droits** que la gouvernance et l'équipe permanente de l'Association s'engagent à respecter :

- **En matière d'information :**

- > à les informer sur les finalités de l'Association, le contenu du Projet Associatif, les principaux objectifs de l'année, les actions menées et/ou prévues, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités
- > à faciliter les rencontres souhaitables avec la gouvernance, les adhérents, les autres bénévoles et les salariés permanents

- **En matière d'accueil et d'intégration :**

- > à accueillir et à considérer les bénévoles comme des collaborateurs à part entière, et les considérer comme indispensables

- > à leur confier, bien sûr en fonction de ses besoins propres, des activités en accord avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité
- > à définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole,
- > à situer le cadre de la relation entre chaque bénévole et l'Association dans "une convention d'engagement"

● **En matière de gestion et de développement de compétences :**

- > à organiser des points fixes réguliers sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêts développés

● **En matière de couverture assurantielle :**

- > à leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées

L'Association conserve le droit d'interrompre à son bon vouloir l'activité et/ou la mission d'un bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

S'ils ont des droits légitimes, **les bénévoles ont aussi des devoirs** qu'ils s'engagent à respecter en permanence :

L'activité bénévole étant librement choisie, il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'Association le Bureau de Lilith et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Ainsi, le bénévole s'engage à :

- > adhérer à la finalité et à l'éthique de l'Association
- > se conformer aux objectifs de l'Association
- > respecter son organisation, son fonctionnement et son règlement intérieur
- > assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement, au sein "d'une convention de bénévolat" et, le cas échéant, après une période d'essai
- > exercer son activité dans le respect des convictions et opinions de chacun
- > exercer ses missions en ayant un comportement ne pouvant nuire de quelque façon que ce soit (consommation d'alcool, drogues, gêne des artistes ou prestataires...) à l'image et à l'activité de l'Association

- > respecter un devoir de confidentialité sur les informations partagées lorsque celui-ci est demandé par la gouvernance ou l'équipe permanente
- > collaborer avec les autres acteurs de l'Association : dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles

Il va de soi que les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

## **LES ADHERENTS**

L'Association telle que décrite dans la présente chartre est au service de ses adhérents et plus largement des autres membres de la filière des Musiques Actuelles.

Elle accompagne et développe des projets d'intérêt collectif en prenant en compte les dimensions économiques, sociales, artistiques des usages et pratiques des Musiques Actuelles. Elle agit également sur la médiation, l'information et la ressource, la formation, le développement artistique, la circulation des artistes, la mutualisation, la coopération et la mise en réseau. Par rebond, elle impacte la structuration du territoire au bénéfice des musiciens, des autres opérateurs culturels et des populations. Enfin, elle revendique le fait de pouvoir peser sur les politiques culturelles qui lui sont destinées, à travers la notion de réflexion ou de co-construction des politiques publiques.

- L'Association accompagne ses adhérents en leur proposant des services leur permettant d'accéder à une meilleure structuration de leur projet et de rayonner au-delà de leur zone géographique habituelle. Elle assure pour eux également une veille sur le secteur, les territoires et les acteurs professionnels. Elle coordonne des actions pour leur permettre d'échanger aussi bien entre adhérents qu'avec d'autres acteurs de la filière. Elle facilite la circulation des informations à l'intérieur de l'Association et favorise le partage de la ressource entre adhérents. Elle est source de propositions, en réactivité, pour leur permettre de s'adapter au mieux aux éventuelles mutations de la profession.
- L'Association représente ses adhérents auprès des partenaires professionnels et des structures institutionnelles : collectivités locales, Etat, sociétés civiles... Elle se fixe pour but de faire reconnaître l'utilité culturelle, éducative et sociale des acteurs des Musiques Actuelles. Elle s'engage à porter la parole des adhérents dans l'ensemble des débats qui



traversent le champ culturel y compris en cas de difficultés (défense de leurs intérêts et solidarité). Enfin, elle participe à tout espace de concertation qui nécessite une représentation d'acteurs de la filière musicale.

- L'Association favorise le plus souvent possible les coopérations entre les adhérents, les acteurs de la filière. Elle fédère ses adhérents autour des valeurs exposées dans la présente charte et se charge d'être le lien entre eux et les différentes organisations de la filière musicale dans un esprit de **coopération, de mutualisation et de solidarité**.

L'Association a pour vocation également d'être un lieu de réflexion, de concertations et d'actions, en faveur de ces pratiques, sous toutes leurs formes.

Elle veille à ce que les adhérents soient des démultiplicateurs du projet associatif et de la communication collective menée sur le territoire, des acteurs et soutiens de la dynamique collective.

- L'association est constituée d'une équipe salariée permanente, chargée d'appliquer le programme d'actions au profit des adhérents, validé chaque année par l'Assemblée Générale statutaire de l'association.

## **NON RESPECT DE LA CHARTRE**

Tout manquement répété ou non-respect de la charte pourra entraîner une exclusion de l'association.

Le panel des mesures applicables est décrit dans le Règlement Intérieur de l'Association. Le Conseil d'Administration a toute compétence pour prendre les mesures nécessaires au bon respect du présent document.